

25 août 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADL PARTNER

(Euronext Paris)

Par courriers du 25 août 2008, la société anonyme Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 22 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions ADL PARTNER sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société ADL PARTNER et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 354 932 actions ADL PARTNER représentant autant de droits de vote, soit 7,89% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société (2).

- le 19 août 2008, par suite d'une cession d'actions ADL PARTNER sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ADL PARTNER et détenir pour le compte desdits fonds, 204 733 actions ADL PARTNER représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et 2,77% des droits de vote de cette société (3).

Par ailleurs, le déclarant a précisé :

« Ces opérations ont été réalisées dans le cadre de l'activité de la société, la gestion de portefeuilles. Les achats et ventes ont été et seront donc poursuivis au gré des opportunités du marché ».

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 500 000 actions représentant 7 385 687 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 4 500 000 actions représentant 7 384 357 droits de vote.